Question 1 :

Sont considérées comme charges supplétives :

a- La rémunération du travail de l'exploitant, dans le cas où le chef de l'entreprise ne perçoit pas de salaire mais seulement une partie des bénéfices
b- La rémunération conventionnelle des capitaux propres représentant les frais financiers correspondant aux capitaux empruntés
c- La rémunération du personnel externe à l'entreprise
d- La rémunération des stagiaires

Question 2 :

1- Une charge payable annuellement sera répartie dans le cas d'une comptabilité mensuelle sur :
a- 12
b- 4
c- 2
2- Une charge payable semestriellement sera répartie dans le cas d'une comptabilité mensuelle sur :
a- 12
b- 4
c- 2
d- Aucune réponse
3- Une charge payable trimestriellement sera répartie dans le cas d'une comptabilité mensuelle sur :
1- 12
2- 4
3- 3
4- Aucune réponse

Question 3 :

Au 31/12/N, on a tiré les données suivantes du bilan d'une entreprise individuelle :

Capital personnel : 250000 DH. Capitaux propres : 250000 DH

Faut-il incorporer aux coûts la rémunération du capital au prix du marché de 8% par an :

a- Oui
b- Non

Question 4 :

La CA remplace certaines dotations inscrites en CG par des charges étalées déterminées selon des critères :

a- Economiques
b- Fiscaux
c- Juridiques
d- Financiers

Question 5 :

Un matériel acheté le 1er juillet N à 125000 DH pour une durée de 5 ans. En décembre N+1 il est toujours utilisé, l'entreprise tient une comptabilité analytique semestrielle mais en CG aucune écriture le concernant n'a été enregistrée, le comptable a évalué sa valeur à 20000 DH et pourra servir encore 2 ans :

1- Quelle l'affirmation correcte :
a- Le matériel est complétement amorti et ne fera pas l'objet d'amortissement
b- Une annuité pour charge d'usage sera constituée

2- L’annuité à constituer en décembre N+1 est de :
a- 25000 DH
b- 17857,14 DH
c- 10000 DH
d- 20000 DH
3- La différence d’incorporation sur amortissement est de
a- 0
b- 10000 DH
c- 5000 DH
d- 7857,14 DH

Question 6

On a fixé pour une provision relative à de grands travaux d’entretien une dotation annuelle de 80000 DH qui doit être constatée en CG pour la période 2009 à 2011

Le résultat en 2009 était relativement insuffisant par rapport aux prévisions vu le contexte de crise, la provision constatée n’a été que de 58000 DH

1- En CA, la prévision annuelle est de :
a- 80000 DH
b- 58000 DH
2- La différence d’incorporation qui en résulte pour le mois de décembre est de :
a- - 22000 DH
b- 22000 DH
c- 1833,33 DH
d- Aucune réponse

Question 7 :

Les charges retenues en CA pour un montant différent par rapport à celui inscrit en CG constituent :

a- Des charges de substitution
b- Des charges supplétives
c- Des charges variables
d- Des charges indirectes
e- Aucune réponse correcte

Enregistré en comptabilité générale, notamment les amortissements économiques ou les charges d'usage.